HONORAIRES à partir du 1er Avril 2017

TRANSACTIONS

Locaux à usage d'habitation ou professionnel, terrains et murs commerciaux

Montant de la transaction	Honoraires
0<120.000 €	6.000€ TTC forfait
120.001€< 499.999 €	5% TTC
500.000€<1.000.000€	4% TTC
Au-delà	3.5% TTC

Ces pourcentages s'entendent TVA comprise au taux en vigueur. Nos honoraires sont à la charge du vendeur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

TRANSACTIONS

Clientèle professionnelle sur promotions, lotissements, ventes à la découpe, vente en VEFA : selon devis sur demande

LOCATIONS

Locaux à usage d'habitation ou professionnel

Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée, partagés par moitié entre le bailleur et le locataire, seront de 1 mois de loyer hors charges, TVA comprise, dont 6€ du m² pour l'état des lieux d'entrée, en respectant les plafonds légaux par zone géographique. Réalisation de l'état des lieux de sortie 6€ du m², TVA comprise, offert lorsqu'il est suivi d'une prestation de location.

Locaux commerciaux

2 mois de loyer HC TTC, cette prestation comprend uniquement la recherche du locataire, la négociation, et l'état des lieux d'entrée, partagés par moitié entre le bailleur et le locataire. Nous ne rédigeons pas de baux commerciaux. NB. En dehors de notre mission de location, nous pouvons effectuer des états des lieux. Tarif 50% de la valeur locative pour les locaux commerciaux.

ESTIMATIONS

150€ TTC, offerte dans le cadre d'une mise en vente